



MRC de Bellechasse
100, Monseigneur-Bilodeau
Saint-Lazare-de-Bellechasse (QC) G0R 3J0
Tél. : 418-883-3347

MUNICIPALITÉ DE HONFLEUR

AVIS PUBLIC AUX PROPRIÉTAIRES DE RÉSIDENCES PERMANENTES SEULEMENT AYANT À DISPOSER D'EAUX USÉES ET QUI NE SONT PAS RACCORDÉES À UN RÉSEAU D'ÉGOUT

La présente est pour vous aviser que votre installation septique (fosse septique ou puisard) sera vidangée pendant la période suivante :

SEMAINE DU 11 JUILLET AU 15 JUILLET 2016

4^{ème} Rang Ouest, 4^{ème} Rang Est, Route de l'Église, 5^{ème} Rang, Route du 6^{ème} Rang,
Route du Grand-Buckland, 3^{ème} Rang Ouest, Rue St-Jean, Chemin St-François.

SEMAINE DU 18 JUILLET AU 22 JUILLET 2016

3^{ème} Rang Est, La Petite Troisième, 2^{ème} Rang Est, 2^{ème} Rang Ouest

Tel que prévu au règlement no 106-01 de la MRC de Bellechasse, vous avez l'obligation de :

- 1^o Dégager le couvercle de votre fosse ou de votre puisard **en prévoyant un dégagement d'environ 4 pouces autour du couvercle de manière à ce que le vidangeur puisse le soulever facilement.** Laisser le couvercle sur la fosse.
- 2^o **Localiser votre fosse à l'aide d'un piquet facilement repérable. IMPORTANT : Le piquet doit être installé au début de la période de vidange indiquée ci-dessus.** Si plus d'une fosse, identifier clairement les fosses à vidanger.
- 3^o Si le chemin d'accès à votre propriété est muni d'une barrière, l'ouvrir et la déverrouiller s'il y a lieu.

L'entrepreneur responsable de la vidange est "**Les Entreprises Claude Boutin**".

Prenez note que nous ne pouvons déterminer à l'avance la journée exacte de la vidange de votre fosse.

De plus, votre numéro civique doit être lisible de la voie publique pour éviter les erreurs.

La technologie avec le camion « Juggler » sera appliquée encore cette année pour la vidange des installations septiques avec champs d'épuration. **Lire le texte au verso pour plus de renseignements.**

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter **Isabelle Bolduc, technicienne, au numéro : 418-883-3347.**

"VIDANGE PARTIELLE DES FOSSES"

La collecte des eaux usées des installations septiques se fera selon le procédé des camions "JUGGLER" qui permet de récupérer tout le contenu de la fosse et de retourner le surnageant dans la fosse, débarrassé, à 98 % en moyenne, des matières organiques mais renfermant toujours une flore bactérienne permettant ainsi un meilleur fonctionnement du champ d'épuration.

Cette pratique de retourner le liquide à la fosse est d'ailleurs recommandée, puisque le liquide laissé dans la fosse et les bactéries qu'il contient permettent au système de retrouver son efficacité plus rapidement. De plus, le recyclage de l'eau traitée permet d'équilibrer les pressions hydrostatiques dans la fosse vidangée, évitant ainsi le soulèvement de la fosse ou l'effondrement de parois.
